

LE BORDELAN

Port de plaisance ► Pôle d'activités ► Pôle loisir

Projet initié par :
Le Syndicat Mixte du Bordelan
Sur la commune de Anse
Aménagé par :



Contact projet :
B. RAVIER 04 72 61 50 66
En savoir + : www.serl.fr



lettre d'infos

n°4

juin 2020



Port de plaisance Pôle d'activités Pôle loisir

"Nous nous réjouissons de l'aménagement de ce pôle d'activités économiques et touristiques majeur pour le Beaujolais, stratégiquement situé aux portes de la métropole lyonnaise. Ce projet intervient dans un contexte de carence en foncier économique sur le Beaujolais. L'aménagement du parc d'activités du Bordelan d'une quinzaine d'hectares en façade autoroutière permettra de répondre aux besoins de développement de nos entreprises locales en proposant une offre évolutive. Des synergies devront être trouvées avec la vocation loisirs et touristique du port de plaisance, un beau challenge."

Président de la CCI Beaujolais,
Jean-Baptiste MAISONNEUVE

L'UTILISATION DE LA CHAUX POUR UNE MEILLEURE STRUCTURE DES SOLS

À la suite des études géotechniques réalisées en 2018, les matériaux situés sur la ZAC du Bordelan ont été identifiés et caractérisés comme des matériaux argileux avec des teneurs en eaux importantes.

Dans le cadre de ce projet, la construction des remblais des futures voiries a dû être réalisée avec des matériaux appropriés au terrassement comme stipulé dans le Guide Technique des Réalisation des Remblais (GTR). Ce document définit les conditions d'emploi des matériaux en remblais et en couche de forme.

La présence de matériaux fortement argileux et très humides ne permettait pas un terrassement en l'état. Quelle solution donc pour y remédier ? L'utilisation de la chaux.

Cette technique de traitement à la chaux a pour objectif d'améliorer la structure du sol en compensant notamment le manque de calcium et ainsi améliorer la portance, pour les futures plateformes et la traficabilité, pour la circulation des engins de chantier.

Concernant le Bordelan, toutes les couches de remblais ont donc été traitées à la chaux pour diminuer la teneur en eau des matériaux et permettre le compactage de ces derniers. Des remblais de qualité et pérennes ont donc pu être obtenus grâce au chaulage. Pour se faire, les entreprises de terrassements, BERTHOULY et GUINTOLI ont procédé à l'épandage puis au malaxage des matériaux avec un bull équipé d'une charrue à soc. Ce dernier effectuait trois passes quotidiennes afin que les matériaux soient bien mélangés avec la chaux.

À terme le chaulage a permis d'obtenir les caractéristiques techniques demandées dans le cahier des charges pour la construction des voiries, à savoir un réemploi massif des matériaux sur site. Aucun apport extérieur de matériaux nobles et onéreux n'a été importé sur la ZAC du Bordelan.

Le saviez-vous ?

La chaux est issue de la cuisson, entre 900 et 1 200 °C de roches calcaires. À la sortie du four, on "éteint" la chaux vive dans l'eau, ce qui provoque un important dégagement de chaleur. Puis on la broie finement. L'objectif principal de la chaux est de réduire l'acidité du sol.

©Shutterstock

La zone d'activités économiques du Bordelan devrait à terme accueillir une

vingtaine d'entreprises

soit près de

500 EMPLOIS



LE BORDELAN AU SERVICE DES ENTREPRISES (CCI DU RHÔNE)

En proposant des solutions foncière et immobilière attractives sur 15 Hectares, dans un contexte de **pénurie de l'offre d'accueil dédiée au développement des entreprises beaujolaises et lyonnaises**, la ZAC du Bordelan constituera **une offre rare !**

Elle sera une solution idéale pour les entreprises industrielles productives et les PME – PMI (hors commerces aux particuliers) ayant besoin de foncier pour se développer.

Son emplacement **en bordure de l'autoroute A6**, permettra aux entreprises de bénéficier d'une **accessibilité et une visibilité** optimales, dans un **espace qualitatif** et agréable à vivre pour les salariés.

Les terrains pourront être découpés en fonction des besoins des entreprises (Lots de 5 000 - 7 000 m² en moyenne). Ils seront vendus libres de constructeurs. La qualité des bâtiments et de leurs abords sera garantie par un cahier des charges architecturales et paysagères.

Les terrains étant aménagés dans le cadre d'une ZAC (Zone d'Aménagement Concerté), les preneurs bénéficieront d'une exonération de la part communale de la taxe d'aménagement.

Au cœur des enjeux économiques de l'agglomération de Villefranche, la Zone d'Activités du Bordelan constituera un projet exemplaire, qui participera à renforcer l'attractivité industrielle et économique de l'entrée Sud de l'agglomération caladoise et en renforcera son image dynamique. Complémentaire aux zones d'activités locales, la ZAC du Bordelan constituera une offre foncière de premier choix du pôle Métropolitain lyonnais.

planning

17 nov. 2016 Signature du traité de concession

01 sept. 2017 Début de l'Etude de Sécurité et de Sûreté Publique

15 nov. 2017 Validation de l'avant-projet des espaces publics

12 mars 2018 Arrêté préfectoral modificatif relatif à l'aménagement de la plateforme

Fév. / mars 2018 Travaux de débroussaillage et mise en place des mesures compensatoires

Mai / sept. 2018 Études techniques de projet précises

Juillet 2019 Validation définitive du projet par le Syndicat Mixte

Au - tomne 2019 Début des travaux de terrassement

Été 2020 Dépôt de la demande de modification du PPRI après terrassements

Début 2021 Approbation du dossier de réalisation de la ZAC

2021 Creusement du bassin et travaux d'aménagement

2022 Ouverture du port du Bordelan

2023

